

La **Médiation**
au **service**
des **entreprises**

zenMind
~ Les chemins du mieux-être

& LUGAN
PARTNERS
Coaching et formations **management**



La médiation est un processus **amiable et confidentiel** de résolution des différends, avec l'assistance d'un **tiers, neutre, indépendant et impartial**.

Le médiateur aide à trouver une **solution** négociée par les parties, afin de mettre un **terme au différend** qui les oppose.

- **Surmonter les difficultés**

L'entreprise doit être en **capacité de dialoguer** et de négocier pour **dépasser les difficultés** mal appréhendées et/ou mal gérées qui nuisent à son développement et à son leadership.

- **Renforcer le management**

La médiation est un outil au service d'un management fondé sur la **prévention des conflits, la restauration du dialogue, et la responsabilisation des personnes** dans leur intérêt et celui de l'entreprise.

- **Reconstruire le dialogue**

Elle intervient à tous les niveaux et types de relations, qu'elles soient **commerciales** (avec des clients/fournisseurs), **collectives** (CODIR, groupes de projets, services internes, syndicats...), **individuelles** (collègues, managers...)



Médiation

La médiation est une bonne réponse

1 • Un accord Gagnant-Gagnant :

La médiation permet de trouver des solutions élaborées et acceptées par les parties, finalisées par un accord sans frustration.

2 • Un Gain d'énergie, de temps et d'argent :

L'accord est souvent trouvé en quelques jours (en général, 1 à 3 réunions de 2 à 3 heures). La médiation permet de limiter les coûts humains et économiques d'un conflit (perte de motivation, arrêts maladie, service perturbé, perte de marché, rupture de contrat...).

3 • Des solutions pérennes :

L'accord trouvé permet de normaliser durablement les relations entre les parties. Le médiateur aide les parties à solder le passé et à construire leur avenir.

3 • Une clause de confidentialité :

La médiation, grâce à des échanges loyaux et dans le respect de la parole de l'autre, est couverte par la confidentialité.

4 • L'accompagnement par un tiers neutre et professionnel :

Le médiateur, par sa formation, son indépendance et son impartialité à l'égard des parties, favorise leur rapprochement et garantit le processus vers un accord construit sur les intérêts et les besoins de chacun, au profit de l'entreprise.

1

- **Contact**

Il vous suffit de contacter
LAP Médiation par email
(mediation@lugan-and-partners.fr)

2

- **Prise en charge**

Un médiateur LAP
Médiation contacte
les personnes concernées.
Il propose une convention de
médiation après acceptation des
parties sur le recours à la médiation.

La médiation : **mode d'emploi**

4

- **L'accord**

Un accord, qui peut-être formalisé
par un écrit, est finalisé
par les parties.

3

- **La médiation**

Le médiateur choisi met en œuvre
un processus de médiation par
des réunions plénières ou
individuelles.



ZM Médiation vous propose plusieurs domaines d'intervention

- **Médiations conventionnelles**

- Résolution des conflits avec des partenaires, fournisseurs ou clients
- Résolution des désaccords entre associés
- Résolution des différends avec des membres de l'entreprise (entre collaborateurs, entre managers et collaborateurs, entre deux managers, etc.)

- **Médiations institutionnelles et gestion des risques**

- Négociations assistées (dialogue social, facilitation de départs...)
- Médiations pour entreprises en litige avec leurs clients (B2C)
- Médiations pour fédérations professionnelles

confiance

zenMind
~ Les chemins du mieux-être

& LUGAN
& PARTNERS
Coaching et formations management

Pour toute demande de contact

Lugan Jean-Paul

Email : mediation@lugan-and-partners.fr

Tél : **06 80 24 03 91**

*12, rue de la Fontaine au Roi
75011 PARIS*

www.lugan-and-partners.fr